



LA CROISADE DE GUILLAUME LE CONCURRENT !

C'est sous la pression d'un courrier adressé par la Fédération CGT des Cheminots à Guillaume PÉPY que la direction a été contrainte de nous recevoir en bilatérale le 7 novembre 2016 concernant la mise en exploitation commerciale de la ligne de tram train T11 express par le biais d'une filiale : TRANSKEO.

C'est en juillet 2017 que doit être mis en service un tram train T11 Express reliant la gare d'Épinay sur Seine à celle du Bourget, en Ile-de-France. Cette ligne relève du Réseau Ferré National.

Le STIF (Autorité Organisatrice des Transports en Ile-de-France), a confié l'exploitation de ce tram train à la SNCF.

Une décision scandaleuse

La direction de la SNCF et son activité Transilien, ont décidé de façon unilatérale, de sous-traiter l'exploitation de cette ligne à une filiale créée pour l'occasion : TRANSKEO (51% Keolis, 49 % SNCF Participations).

La direction SNCF organise donc sa propre concurrence, favorise le dumping social à travers l'embauche de salariés polyvalents et soumis à la CCN du ferroviaire. In fine, elle porte un nouveau coup d'une violence sans précédent à l'entreprise publique SNCF.

Il s'agit d'une véritable « contrefaçon ferroviaire »

Ne reculant devant aucun argument, la direction met en avant le savoir-faire de Keolis, vante les mérites d'une « offre de qualité » laissant à penser que les cheminots de la SNCF, qui exploitent déjà le tram train T4 (également en IDF), ne seraient pas en capacité de produire un service public ferroviaire à la hauteur des attentes.

La vérité est tout autre. Il s'agit en fait de « proposer une nouvelle référence pour l'exploitation au travers d'une structure performante ». En clair, il s'agit d'abaisser les coûts permettant de positionner cette filiale, à l'avenir, sur d'autres tronçons, en Ile-de-France ou ailleurs.

Du low cost pour les habitants de la Seine Saint Denis

Dans une période où, avec l'argent public, les mêmes poussent la mise en service du CDG Express visant à relier directement l'aéroport Charles de Gaulle à la gare de Paris Est avec un billet à 24 euros, inaccessible aux voyageurs du quotidien tout cela pour un coût de 2 milliards d'euros, avouons que cela relativise l'argument affiché visant à la recherche du meilleur rapport « qualité/prix » !

C'est en fait une véritable discrimination qui est imposée aux populations de ce département qui verront passer les trains CDG Express qu'ils auront financé sans pouvoir les emprunter et qui devront se contenter d'un transport qui emprunte tous les attributs d'une stratégie low cost.

Un choix contraire au contrat STIF

La direction avoue sans sourciller que ce n'est pas l'Autorité Organisatrice qui a émis le souhait de voir créer une filiale pour le T11. C'est bien une décision de la SNCF tout à fait assumée.

Le contrat STIF prévoit notamment que les projets d'exploitation (PEX) à réaliser sur la durée du contrat, doivent être transmis au STIF dans un délai de 12 à 18 mois avant la date prévisionnelle de mise en service de la nouvelle infrastructure.

A notre connaissance et selon l'aveu même de la direction, le projet d'exploitation lié à cette ligne n'a pas fait l'objet, à ce jour, d'un document formel transmis au STIF pour délibération.

De même, le contrat précise que : « SNCF Mobilités s'engage à continuer à lutter contre toute forme de dumping social dans le monde du transport car aucune forme de concurrence ne doit s'appuyer sur une régression du modèle social des salariés sous statut ».

On en est loin avec ce projet ! La direction réfute pourtant cet argument et juge que la CGT interprète à sa manière le contenu de cet article qui pourtant ne souffre d'aucune interprétation possible !

Un projet à combattre

L'engagement de la direction SNCF à défendre la mise en œuvre d'une concurrence sur une partie du Réseau Ferré National pourtant non soumis à appel d'offres en dit long sur cette minorité qui a décidé d'en finir avec les services publics en général et le service public ferroviaire en particulier.

La CGT entend bien ne pas laisser faire ceux qui, par dogme et par conviction ultra libérale, font le choix de dynamiter l'entreprise dans laquelle ils sont pourtant salariés.

Aussi, la Fédération CGT des Cheminots exige que :

- La mise en exploitation du T11 Express soit assurée par la seule SNCF ;
- Les salariés déjà recrutés par TRANSKEO intègrent la SNCF, aux grades, métiers et fonctions définis pour les cheminots à statut.

La Fédération CGT appelle d'ores et déjà l'ensemble des cheminots à être vigilants et mobilisés afin de stopper la fuite en avant d'une direction qui doit être rappelée à l'ordre.

FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Fonction :
Grade :
Position de rémunération :
Etablissement :
Tél :
E-mail :



BULLETIN D'ADHESION

**Ne dites plus :
« Que fait la CGT ? »
FAITES-LA !**

Nom du secteur : Tél :
Syndicat : Tél :
Nom du contact :
Nom du syndiqué :

